

Points d'engagement de l'Université de Montréal au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Actions	Explications	Exemples (Ville de MTL)
---------	--------------	----------------------------

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990		
2- RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE	<p>Poursuivre l'implantation de mesures incitatives de transport durable dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements d'affaires de ses employés (programme Allego, par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un libre accès au transport collectif pour les étudiants universitaires en incluant l'abonnement au transport collectif dans les frais de scolarité durant les huit mois de l'année scolaire. • Augmenter le nombre de vélos en libre-service BIXI en fonction de la croissance de son utilisation. • Élaborer un Plan de développement urbain misant, entre autres, sur la densification, la revitalisation des quartiers centraux et le développement en fonction des transports collectifs et actifs. • S'assurer que les grands projets de développement et les secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière de densification, de mixité des fonctions, de réduction de l'offre en stationnement, d'aménagement du domaine public qui favorise l'utilisation du transport collectif et les modes actifs, d'espaces réservés pour les vélos, les vélos en libre service et l'autopartage, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en œuvre des mesures incitatives de transport durable dans les déplacements domicile-travail-études et dans les déplacements d'affaires (programme Allego, par exemple).</i> • <i>Installer de nouveaux supports pour vélos.</i> • <i>Aménager des infrastructures favorisant l'utilisation du vélo (abri, local sécurisé, casiers, douches, etc.).</i>
3-RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET DES NOUVEAUX BÂTIMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les grands projets de développement soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière d'efficacité énergétique (énergie passive, matériaux de fabrication locale ou certifiés, isolation et performance énergétique supérieure, etc.), de mise en valeur et de protection de milieux naturels et d'éléments paysagers. • Renforcer les exigences des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielle (logements sociaux et privés) relativement à l'efficacité énergétique. • Accroître le maillage entre les programmes municipaux d'aide à l'habitation et l'aide financière des gouvernements et des fournisseurs d'énergie, par des ententes formelles. • Mettre en œuvre les mesures sur l'énergie de la politique de développement durable dans les Édifices municipaux, notamment en exigeant les critères LEED-Or lors de la construction d'un bâtiment neuf de plus de 500m² et selon les critères LEED-Argent lors de rénovations majeures. • Éliminer graduellement les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer l'isolation et l'efficacité énergétique des bâtiments existants.</i> • <i>Remplacer les systèmes de chauffage à faible rendement énergétique.</i> • <i>Atteindre des normes d'efficacité énergétique élevées pour les nouveaux bâtiments.</i>

4-AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE VÉHICULES CONVENTIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer 300 automobiles sous-compactes qui auront atteint leur durée de vie utile de 10 ans d'ici 2015 par des véhicules éco-énergétiques ou utilisant des carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu. • Substituer la moitié des fourgonnettes de grand format à moteur à essence huit cylindres par des fourgonnettes de grand format de type européen à moteur diesel six cylindres, soit l'équivalent de quelque 65 véhicules d'ici 2015. • Intégrer aux véhicules existants les technologies de pointe dont l'efficacité est reconnue (ex: coupe-moteur automatique). • Former les chauffeurs à la conduite écologique au moyen notamment d'un simulateur de conduite. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Intégrer aux véhicules existants les technologies de pointe dont l'efficacité est reconnue.</i> • <i>Former les chauffeurs à la conduite écologique.</i>
6-PARTICIPER À DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type « Défi-climat » auprès des employés et atteindre une participation d'au moins 1000 personnes. • Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type « Défi-climat » auprès des employés.</i> • <i>Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques.</i>

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS		
RÉDUIRE DE 25% LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE ⁵		
13-AMÉNAGER DES QUARTIERS DURABLES	<ul style="list-style-type: none"> • Financer 20 projets de quartiers durables d'ici 2015 par le biais du programme <i>Quartiers 21</i>, en portant une attention particulière aux quartiers défavorisés. • Mettre en œuvre, dans le cadre des grands projets de développement et la planification des secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée, les principes inscrits dans la Charte des milieux de vie montréalais du Plan d'urbanisme de manière à aménager les milieux de vie existants et futurs qui soient complets et diversifiés en terme de variété de logements, d'espaces verts, de commerces, de services et d'équipements collectifs adaptés et accessibles pour tous les types de ménage ainsi qu'axés sur la mobilité urbaine durable. • Favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.). • Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle. • Réaliser des aménagements et mettre en œuvre dans les quartiers des mesures visant la réduction de la circulation afin de favoriser un transfert modal vers les modes de déplacements actifs et collectifs. • Promouvoir le développement durable auprès des 28 tables locales de concertation financées par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. • Bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture et en art public. • S'assurer que 25% de la programmation du Réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire. • Assurer le déploiement territorial de l'offre de diffusion municipale pour les spectacles et les expositions et améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Apporter leur contribution financière, scientifique et technique ou encore participer à la mise en œuvre de quartiers durables.</i>
15- CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et mettre en œuvre une Stratégie de biodiversité et de verdissement pour Montréal. • Adapter les outils règlementaires et critères d'aménagement de manière à maximiser le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur principalement pour les nouveaux projets d'aménagement et de développement qui seraient applicables, par exemple, aux aires de stationnement, aux toits et terrasses, aux nouveaux lotissements, aux domaines public et privé, etc. • Mettre en valeur les milieux naturels existants en les intégrant au sein des projets urbains et aménager de nouveaux espaces verts en nombre suffisant. • En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en œuvre des actions de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).</i> • <i>Pratiquer l'agriculture urbaine sur leurs terrains ou édifices pour en faire bénéficier leurs employés et/ou la collectivité.</i> • <i>Élaborer des incitatifs au verdissement (journée bénévole de plantation, donation annuelle d'arbres, etc.).</i>

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES		
RÉDUIRE DE 15% LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000		
17-RÉDUIRE LES FUITES D'EAU ET LES USAGES ILLICITES	<ul style="list-style-type: none"> • Dépister et réparer systématiquement les fuites sur l'ensemble du territoire. • Renouveler 1 % du réseau d'aqueduc par année. • Contrôler les usages illicites de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Entretien de manière préventive les équipements, dépister les fuites et les défauts et réparer les pièces le nécessitant.</i> • <i>Éliminer les équipements entraînant des usages illicites.</i>
19-AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'USAGE DE L'EAU POTABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier et élaborer, avec les secteurs de la distribution, de la construction et de la gestion immobilière, des ententes volontaires privilégiant la vente et l'installation d'appareils à faible consommation d'eau. • Inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial, institutionnel), notamment dans le cadre d'un accord de développement, à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable. • Mettre en place une patrouille bleue afin de sensibiliser les citoyens. • Soutenir le programme d'économie d'eau potable de RÉSEAU environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments.</i> • <i>Inclure les spécifications des appareils efficaces dans les devis et appels d'offres.</i>

RÉCUPÉRER 80% DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL		
22-IMPLANTER DES MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE	<ul style="list-style-type: none"> • Bannir les bouteilles d'eau à usage unique des édifices municipaux, utiliser des verres réutilisables et des pichets d'eau plutôt que de l'eau embouteillée et s'assurer que des fontaines d'eau potable soient en place aux endroits adéquats. • Remplacer le plastique no6 dans les comptoirs alimentaires régis par la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Remplacer les bouteilles d'eau à usage unique par des pichets et des verres réutilisables.</i> • <i>Installer des fontaines d'eau.</i> • <i>Utiliser l'impression recto verso et mettre en place des programmes d'économie de papier.</i> • <i>Privilégier les produits réutilisables, puis remplacer le plastique no6 par des produits recyclables.</i>
23-IMPLANTER DES MESURES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir la collecte des matières organiques aux citoyens (bâtiments de huit logements ou moins). • Construire deux centres de digestion anaérobie, deux centres de compostage et un centre pilote de prétraitement. • Détourner les résidus de CRD de l'élimination et les acheminer vers des centres de traitement. • Offrir une seule collecte de déchets par semaine. • Accroître le réseau des écocentres. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Adhérer à un des trois niveaux du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC.</i> • <i>Acheminer les résidus de CRD vers un centre de traitement</i>

24-TENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir la certification en gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253/2010) d'ici 2011 pour la Direction de l'environnement et du développement durable. • Sensibiliser les promoteurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion responsable d'événements. • Adopter des critères de développement durable pour les festivals et événements montréalais en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Obtenir la certification en gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253/2010).</i> • <i>Tenir des événements écoresponsables (incluant les événements et les réunions de toute taille).</i>
--	--	--

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS		
AUGMENTER DE 30% LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010		
30-PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FORMATION SUR LA CERTIFICATION ET LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation de rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Participer à des activités de formation sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.</i>

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS		
AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25% D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007		
31-ÉTABLIR UN CADRE DE COLLABORATION POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR DES TERRITOIRES RICHES EN BIODIVERSITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de collaboration avec les intervenants œuvrant dans la mise en valeur de la biodiversité à Montréal d'ici 2013. • Atteindre l'objectif de 6 % de protection du territoire terrestre montréalais. • Confirmer la protection des sites visés par l'objectif de 6 % de protection du territoire terrestre montréalais par leur inscription au « Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal » d'ici 2015. • Créer un paysage humanisé, tel que défini par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur des terres agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Participer à l'élaboration d'un cadre de collaboration pour créer, protéger et mettre en valeur des Territoires riches en biodiversité</i>
33-DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ AFIN DE SENSIBILISER LE PUBLIC ET L'INCITER À AGIR POUR SA PRÉSERVATION	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une plateforme commune d'information relative à la biodiversité d'ici 2012, en collaboration avec les partenaires spécialisés dans ce domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une plateforme commune d'information relative à la biodiversité.</i> • <i>Signer la Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du Verdissement.</i>

VOLET SOCIAL		
35-ÊTRE SOLIDAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer, en collaboration avec les différentes instances visées, des projets en environnement et en développement durable, notamment à Port-au-Prince (Haïti), d'ici 2015. • Encourager la réalisation de missions de solidarité internationale court terme (partage d'expertise) et la participation d'employés à celles-ci. • Promouvoir l'économie sociale selon le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Participer à des projets de solidarité internationale.</i> • <i>Encourager la réalisation de missions de solidarité internationale court terme (partage d'expertise) et la participation d'employés à celles-ci.</i> • <i>Faire affaire avec des entreprises d'économie sociale.</i>
36-ÊTRE ÉQUITABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. • Collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise. • Réviser le plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Adopter un plan d'action à l'accès et à l'égalité en emploi.</i>
37-ASSURER LA RELÈVE	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre. • Encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement (embauche de 160 jeunes annuellement). • Augmenter la part de la relève dans la programmation culturelle (réseau Accès culture) afin de la faire passer de 12 % à 20 % d'ici 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Élaborer un Plan de gestion de la relève de la main-d'œuvre.</i> • <i>Mettre sur pied un programme de mentorat et de parrainage professionnel</i>